

## Maintien-Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)

 <b>Durée</b>	1 Jour - (7 Heures)	 <b>Modalité d'accès</b>	Art. R4224-15, Art. R4224-16 du Code du Travail
 <b>Pré-requis</b>	Etre titulaire du certificat sauveteur secouriste du travail ou d'un certificat APS ASD, ou APS TRV ou TRM en cours de validité ou non.	 <b>Date</b>	Voir convention
 <b>Public</b>	Tout public ayant été certifié SST afin de maintenir et d'actualiser ses compétences et d'éviter une perte de qualification.	 <b>Lieu</b>	Voir convention
 <b>Intervenants</b>	Formateur certifié par le réseau prévention INRS	 <b>Délai d'accès</b>	Définir avec l'entreprise
 <b>Nb participants</b>	Minimum 4, maximum 10, la session est annulée si l'effectif minimum n'est pas atteint.	 <b>Accessibilité</b>	L'organisme de formation étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap
 <b>Prix</b>	Voir convention	 <b>Obligations réglementaires</b>	Aucune

### Méthode pédagogique :

Démonstratives, échanges, exposés, applicatives.  
Utilisation d'outils multimédia.

### Outil pédagogique :

Supports papiers/numériques

### Évaluation :

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et participé à un cas concret obtiendra la délivrance, par l'association Nationale disposant d'une habilitation de sécurité civile pour les formations de premiers secours, du certificat de Compétences SST.

### Validation :

Un certificat SST sera délivré aux participants ayant :

- Participé à la totalité de la formation
  - Satisfait à l'ensemble des épreuves certificatives tel que défini dans le document de référence (suivant la version en cours au moment de la session de formation) de l'INRS et du réseau prévention.
  - Le certificat de SST est valable 24 mois avant la fin de cette période de validité le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois
- Attestation de fin de formation

## OBJECTIF

Maintenir et actualiser ses connaissances acquises en matière de secourisme et de prévention

## PROGRAMME

### ECHANGE DES PRATIQUES

- Echanger sur ses pratiques en tant que SST (Retour d'expérience)
- S'approprier les nouveautés apportées dans le document de référence, et dans le guide des données techniques de l'INRS et du réseau prévention

### PRÉVENTION

- Identifier les risques de l'entreprise ou de l'établissement, et les risques spécifiques au secteur d'activité

### SECOURS

- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime (révision des gestes d'urgence)
- Faire alerter ou alerter les secours
- Évaluation à partir d'accidents du travail simulés
- Secourir les victimes de manière appropriée